

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN

À la session extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 14 décembre 2020 à 19h34, à laquelle sont présents par téléconférence Mesdames les conseillères Patricia McCollough, Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers Bernard Carey, Denis St-François, et par vidéoconférence Messieurs les conseillers François Cusson, Éric Bissonnette siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Gravel présent par vidéoconférence et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

M. Pierre Bell, Directeur général, est aussi présent et note les minutes.

Également 3 citoyens assistent à la séance

Cette séance se tient par téléconférence

1. OUVERTURE DE LA SESSION

RÉSOLUTION 216-12-2020

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette

ET RÉSOLU QUE la session soit ouverte à 19h34 par le président du Conseil.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 217-12-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté ;

ADOPTÉ

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. **CORRESPONDANCE**
4. **ADMINISTRATION**
5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE**
6. **AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMEN.**
7. **VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
8. **LOISIR CULTURE ET PATRIMOINE**

8.1 Reconnaissance d'un organisme sans but lucratif pour fin d'assurance

VARIA

9. Période de questions.
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

* * * * *

8. LOISIRS CULTURE ET PATRIMOINE

8.1 RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF POUR FIN D'ASSURANCE RÉSOLUTION 218-12-2020

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT que L'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la Conseillère Margaret Lefebvre-Macey

ET RÉSOLU que le Conseil autorise la municipalité de d'Abercorn à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que le Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant(s), nom, adresse, coordonnées :

Centre Culturel Abercorn
12 Thibeault, Abercorn QC J0E-1B0
a/s Alain Sylvestre alainsylvestrecpa@gmail.com

Que cette résolution soit envoyée à l'UMQ a/s de Mme Isabelle Laniel, ilaniel@umq.qc.ca

ADOPTÉ

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens posent des questions aux élu(e)s sur différents sujets.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 219-12-2020

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Patricia McCollough, appuyé par Monsieur le conseiller Bernard Carey

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h56

ADOPTÉ

+Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

RATIFICATION

Pierre Bell
Directeur général

Guy Gravel
Maire